

## MAIRIE DE MOUSTAJON

- 31110-

Arrêté fixant le tableau annuel d'avancement 2026 au grade de  
Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe

Monsieur le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 522-23 à L. 522-31,

## Arrête

## Article 1

Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2026

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
POUY EMMANUELLE	Adjoint Administratif Territorial	.... / .... / ....
.....	.....	.... / .... / ....

## Article 2 (Dans le cas d'un avancement au choix)

	Femmes	Hommes	Total
Agents promouvables (ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement)	1		1
Agents susceptibles d'être promus (ensemble des agents inscrits sur le tableau)			

## Article 3

Monsieur le Maire est chargé(e) de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Moustajon le, 19/12/2025

Monsieur le Maire

ABADIA Jean-François



Monsieur le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>